RAPPORT ANNUEL 2007-2008

INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

Tables des matières

Rapport d'activités 3
Rapport de la direction 5
Rapport du vérificateur général 8
Société Innovatech du Grand Montréal – Bilan 9
Société Innovatech du Grand Montréal – Résultats, résultat étendu et déficit cumulé 10
Société Innovatech du Grand Montréal – Flux de trésorerie 11
Société Innovatech du Grand Montréal – Notes complémentaires 12

Rapport d’activités

Principaux résultats

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participation dans des sociétés en commandite n’ont pu être vendus à l’acheteur.

Les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive de ces placements pour le compte de l’acheteur.

Afin de transférer le risque de juste valeur des placements dans les sociétés en commandite à l’acheteur, un contrat dérivé a été conclu avec ce dernier. Le contrat prévoit également le paiement par l’acheteur d’un montant correspondant à un intérêt de 5 % sur les placements, payable trimestriellement. En outre, à l’expiration du contrat en mars 2015, celui-ci prévoit que l’acheteur rachètera les placements de la Société à leur valeur comptable.

De plus, la Société a contracté auprès de l’acheteur un emprunt portant intérêt au taux annuel de 5 %, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l’acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d’apports de capitaux dans les sociétés en commandite conservées. L’emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l’égard des distributions provenant des sociétés en commandite. L’emprunt est remboursable au plus tard en mars 2015.

Au cours de l’exercice, la Société a enregistré une perte nette de 205 416 $.

Rapport d'activités

Gestion

Le conseil d'administration de la Société compte quatre (4) membres.

Au 31 mars 2008, le conseil d'administration d'Innovatech Grand Montréal était composé des personnes suivantes :

M^{e} Pierre B. Lafrenière, président du conseil
Vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Investissement Québec

M. André Côté, administrateur
Premier vice-président à l'administration générale, Investissement Québec

M. Michel Deschamps, administrateur
Vice-président à la gestion du crédit et du risque, Investissement Québec

M. Claude Dulude, administrateur
Vice-président principal aux opérations commerciales, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de compte appropriée.

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

M[e] Pierre B. Lafrenière
Président du conseil d'administration

M. André Côté
Administrateur

Innovatech
Montréal

États financiers

31 mars 2008

Rapport du vérificateur

Au Ministre des Finances

J’ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2008, l'état des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l’exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l’assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d’inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l’appui des montants et des autres éléments d’information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l’évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu’une appréciation de la présentation d’ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l’exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu’à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers, tels qu'expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu’au cours de l’exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA

Québec, le 5 novembre 2008

Société Innovatech du Grand Montréal

Bilan

Au 31 mars

	2008	2007
ACTIF		
Encaisse	**39 299 $**	4 333 $
Placements temporaires (note 4)	**5 386 941**	5 792 700
Placements (note 5)	**8 852 359**	8 413 457
Autres éléments d'actif	**55 956**	118 501
	14 334 555 $	14 328 991 $
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charges à payer (note 6)	**73 208 $**	301 130 $
Emprunt (note 5)	**8 852 359**	8 413 457
	8 925 567	8 714 587
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 7)	**232 948 000**	232 948 000
Déficit cumulé	**(227 539 012)**	(227 333 596)
	5 408 988	5 614 404
	14 334 555 $	14 328 991 $

Engagements d'investissement (note 10)
Éventualité (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Pierre-B. Lafrenière
Président du conseil d'administration

André Côté
Administrateur

Société Innovatech du Grand Montréal

Résultats, résultat étendu et déficit cumulé

De l'exercice terminé le 31 mars

	2008	2007
Produits		
Revenus d'intérêts sur les placements	**442 334 $**	386 370 $
Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	**256 828**	260 608
Autres revenus	**56 745**	115 674
	755 907	762 652
Charges d'investissement		
Honoraires de gestion de placements	**13 325**	15 780
Perte de change	**241 242**	17 308
Frais d'intérêts	**442 379**	386 468
	696 946	419 556
Charges de fonctionnement		
Services professionnels et contractuels	**33 832**	14 606
Honoraires de service administratif - Entité apparentée sous contrôle commun	**134 831**	132 813
Assurances	**92 650**	95 193
Frais de bureau	**3 064**	2 762
	264 377	245 374
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu	**(205 416)**	97 722
Déficit cumulé au début	**(227 333 596)**	(227 431 318)
Déficit cumulé à la fin	**(227 539 012) $**	(227 333 596) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Grand Montréal

Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars

	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	**(205 416) $**	97 722 $
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation:		
Autres éléments d'actif	**62 545**	145 158
Charges à payer	**(227 922)**	123 180
	(370 793)	366 060
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	**(1 723 797)**	(1 694 921)
Produit de disposition de placements	**1 284 895**	737 646
	(438 902)	(957 275)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunt	**1 723 797**	1 694 921
Remboursement de l'emprunt	**(1 284 895)**	(737 646)
	438 902	957 275
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(370 793)**	366 060
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**5 797 033**	5 430 973
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**5 426 240 $**	5 797 033 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	**39 299 $**	4 333 $
Placements temporaires	**5 386 941**	5 792 700
	5 426 240 $	5 797 033 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Grand Montréal

Notes complémentaires

Au 31 mars 2008

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société Innovatech du Grand Montréal est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q.,c.S-17.2.0.1).

Compte tenu de la vente de la quasi-totalité de ses placements en mars 2005, les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive de placements dans des sociétés en commandite pour le compte d'une autre société.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers des exercices futurs.

Nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers adoptées depuis le 1 er avril 2007

Le 1er avril 2007, la Société a adopté les exigences des nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »; le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu »; le chapitre 3865, intitulé « Couvertures »; le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 mars 2007 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues.

Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Tous les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. Au 1er avril 2007 et par la suite, à leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La nouvelle norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement au résultat net, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché (cours acheteur / vendeur) pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société détermine la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit.

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de la perte nette.

Couvertures

Cette nouvelle norme définit les critères d'application de la comptabilité de couverture de chacune des stratégies de couverture permises. La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur la mesure des instruments financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les gains ou pertes sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état des résultats.

Placements

Les placements sont effectués sous forme de parts de sociétés en commandite et de prêts. Les placements sous forme de parts de sociétés en commandite sont classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance, compte tenu d'un contrat dérivé existant entre la Société et l'acheteur qui prévoit que, à la fin du contrat en mars 2015, l'acheteur rachète les placements de la Société à leur valeur comptable.

Les prêts sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les prêts sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les prêts sont présentés au bilan au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur les placements » de l'état des résultats.

Emprunt

L'emprunt est classé dans la catégorie des autres passifs financiers.

Autres passifs

Les autres passifs sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. La juste valeur des autres passifs est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats.

3. Modifications futures aux conventions comptable en raison de normes comptables qui seront adoptées par la Société

En 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital »; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »; le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation ». Ces normes doivent être appliquées par la Société Innovatech du Grand Montréal au plus tard le 1er avril 2008.

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital, et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visent spécifiquement l'information à fournir. Il n'y aura donc aucun impact sur les résultats de la Société.

4. Placements temporaires

	2008	2007
Certificats de dépôt, de 2,89 % à 3,54 %, échéant en avril 2008	**5 297 445 $**	5 706 305 $
Fonds de bons du Trésor	**89 496**	86 395
	5 386 941 $	5 792 700 $

5. Placements

	2008	2007
Placements dans des sociétés en commandite	**8 852 359 $**	8 413 457 $

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participations dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur. De plus, la Société détient d'autres placements sous forme de prêts dont la valeur comptable et la juste valeur sont nulles.

Afin de transférer à l'acheteur le risque de juste valeur des placements dans les sociétés en commandite, un contrat dérivé a été conclu avec ce dernier. Entre autres, le contrat prévoit le paiement par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt de 5% sur les placements, payable trimestriellement. Également, à l'expiration du contrat en mars 2015, celui-ci prévoit que l'acheteur rachète les placements de la Société à leur valeur comptable.

De plus, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt portant intérêt au taux annuel de 5%, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés en commandite conservées. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés en commandite. L'emprunt est remboursable au plus tard en mars 2015.

Compte tenu du contrat entre la Société et l'acheteur, bien que la juste valeur des placements et de l'emprunt soit de 6 728 034 $, aucune dépréciation n'est comptabilisée étant donné que le règlement de ceux-ci se fera à la valeur comptable à l'échéance. De plus, c'est l'acheteur, et non la Société, qui est le bénéficiaire de la plus-value ou de la moins-value.

6. Charges à payer

	2008	2007
Charges à payer [1]	**40 511 $**	290 634 $
Somme à payer	**32 697**	10 496
	73 208 $	301 130 $

(1) Y compris une somme de 35 979 $ due à une entité apparentée sous contrôle commun au 31 mars 2008 (286 555 $ au 31 mars 2007).

7. Capital-actions

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 $.

	2008	2007
Autorisé:		
3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
2 329 480 actions ordinaires	**232 948 000 $**	232 948 000 $

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, un contrat dérivé a été conclu tel qu'expliqué à la note 5.

Risques de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers. Les activités de la Société sont peu influencées par ces risques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le contrat dérivé prévoit des dispostions afin de gérer les liquidités entre la Société et l'acheteur tel que mentionné à la note 5.

9. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulgées distinctement aux états financiers.

10. Engagements d'investissement

Les engagements de la Société envers les sociétés en commandite sont de 1 717 050 $ au 31 mars 2008 (3 706 993 $ au 31 mars 2007), lesquels seront assumés par l'acheteur en vertu du contrat dérivé conclu avec celui-ci.

11. Éventualité

Une poursuite judiciaire est actuellement en cours contre la Société et les autres partenaires impliqués dans un placement pour un montant maximum de 1 886 343 $. L'action en dommages intentée par la partie adverse implique conjointement et solidairement les parties. À la date de la préparation des états financiers, la Société n'est pas en mesure d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2007 ont été reclassés afin de les rendre conforme à la présentation adoptée en 2008.